

# VISITE DE RENTRÉE DANS LES COLLÈGES

## LE DÉPARTEMENT INVESTIT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Apprendre, découvrir, s'épanouir et réussir dans la Manche : le Département s'engage aux côtés des collégiens et se mobilise aussi pour favoriser l'offre éducative des établissements. Au titre des compétences obligatoires, le Département priorise son action sur trois domaines : le volet bâtementaire, l'aide au fonctionnement et le numérique éducatif. Au-delà de ces champs d'intervention obligatoire, le Département de la Manche mène une action volontariste plus large, de manière à offrir aux collégiens de bonnes conditions de formation et d'épanouissement. Revue de détail de l'action du Département en faveur des collèges, des collégiens et de leurs familles.



### Quelques chiffres :

→ La Manche totalise **52** collèges publics et **18** privés, **4** internats d'excellence, **34** sections sportives.

→ Au quotidien, **447** agents du Département travaillent dans les collèges publics sur les missions d'entretien des locaux, de maintenance des bâtiments, de restauration et d'hébergement.

→ A la rentrée 2022, **16 765** élèves répartis dans les 52 collèges publics ont fait leur rentrée (chiffres prévisionnels).

→ Toutes actions cumulées, le budget en faveur des collèges publics et privés représente chaque année un montant total de **40** millions d'euros dont plus de **10** millions d'euros cette année sont consacrés aux travaux dans les établissements publics.

## PLUS DE 40 MILLIONS D'EUROS CONSACRÉS AUX COLLÈGES

Toutes actions cumulées, 40 millions d'euros sont en moyenne consacrés chaque année aux collèges publics et privés, qu'il s'agisse de l'aide en fonctionnement via les dotations financières et les différentes subventions, la mise à disposition des agents techniques, les aides financières aux familles ou encore l'aide en investissement via les travaux sur le bâti scolaire, le mobilier, le matériel pédagogique, l'équipement numérique, etc.

## TRAVAUX DANS LES COLLÈGES



Pour l'année 2022, le montant des travaux engagés par le conseil départemental s'élève à **10 832 859 €**, répartis sur 40 des 52 collèges publics (soit 77% des établissements) que compte la Manche :

- aménagement de locaux (enseignement, administration, préau, salles de permanence, CPE, demi-pensions...) : **6 506 382 €** (6 collèges concernés) ;
- accessibilité des personnes handicapées : **1 424 436 €** (18 collèges concernés) ;
- clos couverts (toitures, menuiseries...) : **1 122 149 €** (12 collèges concernés) ;
- travaux liés à la sécurité ou mise en conformité des installations techniques : **421 742 €** (10 collèges concernés) ;
- travaux sur les extérieurs (voirie, clôtures...) : **684 208 €** (6 collèges concernés) ;
- travaux dans la demi-pension (remplacement de matériel, rénovation ponctuelle) : **550 962 €** (14 collèges concernés)

- rénovation des logements de fonction : **122 980 €** (3 collèges concernés).

## DU BON, DU BIO, DU LOCAL DANS LES ASSIETTES

Les 52 collèges publics de la Manche fabriquent 2,6 millions de repas chaque année (environ 18 000 par jour) et dix-huit d'entre eux fournissent des repas aux écoliers.

Une charte de la restauration scolaire va prochainement être signée dans chaque collège pour engager chacun (élèves, équipes de restauration, Département) dans cette démarche du bien manger.



Soucieux de la santé des jeunes et de leur éducation au goût, le Département souhaite le développement d'une restauration de qualité et de proximité dans les collèges :

- Une alimentation saine et équilibrée qui propose du choix aux élèves, des produits de qualité et respectueux de l'environnement (la Loi Egalim impose à la restauration collective publique depuis le 1er janvier 2022, de proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques) ;
- Un approvisionnement local qui valorise l'agriculture de notre territoire (la plateforme numérique « saveurlocale-manche.fr » met en relation des producteurs avec les gestionnaires et cuisiniers des collèges pour faciliter l'approvisionnement local) ;
- Une sensibilisation à la protection de l'environnement par la lutte contre le

gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets,

- Et une démarche d'équité entre les familles par la mise en place d'un tarif élève unique, quel que soit le collège fréquenté.

Dans cette démarche de qualité de la restauration scolaire, l'harmonisation des tarifs au 1er janvier 2023 est un levier financier qui va permettre aux établissements de consacrer davantage de moyens pour garantir le recours à des produits de qualité.

## BOURSES SCOLAIRES

Le Département attribue de longue date des bourses départementales en faveur des familles manchoises à faibles revenus pour faciliter l'accès à la cantine et à l'internat.

D'un montant de 40 €, 96 €, 153 € ou 230 €, ces bourses visent à diminuer le coût des frais de pension et de demi-pension des collégiens et élèves des maisons familiales rurales de la Manche. La bourse est directement versée à l'établissement scolaire qui la déduit des factures adressées à la famille. Au titre de l'année scolaire 2021-2022, 4 116 élèves ont bénéficié d'une bourse départementale pour un montant de 378 124 €.

## PROJETS PÉDAGOGIQUES

Chaque année, le Département apporte :

- son soutien aux 170 parcours « avenir », « citoyen », « culture », « santé » financés dans les collèges pour un montant de **493 704 €** au titre de l'année scolaire 2022-2023
- son soutien aux 34 sections sportives scolaires, aux 3 classes à horaires aménagés et aux 4 dispositifs d'orchestres à l'école pour un montant de **174 695 €** au titre de l'année scolaire 2022-2023
- des subventions pour des actions spécifiques : cadets de la sécurité civile (12 sections dans 9 collèges), jeunes sapeurs-pompiers (2 collèges),

transport vers la fête de la science, abonnement des 70 collèges à l'atelier Canopé de la Manche (accès aux ressources physiques et numériques, accompagnement à l'usage



numérique...); ...

- des actions en faveur de l'orientation : abonnement à la plateforme en ligne « exploreurdemetiers.tv » ; prise en charge du transport vers les forums des métiers et visites des lycées ; plateforme de stages pour les élèves de 3<sup>e</sup> « stage.maviedansla manche » ; soutien à la création des mini-entreprises (entre 12 et 15 chaque année dans les collèges manchois) ; ...
- son soutien à l'apprentissage du savoir nager par un financement des frais de transport vers les piscines et de l'accès aux bassins de natation pour les élèves de 6<sup>e</sup>.

## NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

En plus de la responsabilité des systèmes d'information et la maintenance matérielle des équipements des collèges publics (6 000 ordinateurs, 1 100 tablettes individuelles fournies aux enseignants), le Département accompagne l'évolution des pratiques pédagogiques : tablettes, imprimantes 3D, vidéoprojecteurs interactifs, robots, visualiseurs, équipements de webmedia, etc. Un appel à projets sera lancé prochainement pour expérimenter l'équipement de quelques établissements en casque de réalité virtuelle, avec l'appui technique de Canopé.

Par ailleurs, le Département finance l'accès à l'ENT (environnement numérique de travail) nommé l'Éduc de Normandie (l-educdenormandie.fr) dans les collèges publics (même outil utilisé dans les cinq départements normands). L'ENT offre un ensemble de services numériques mis à disposition des élèves, des familles, des enseignants et de tous les membres de communauté éducative pour communiquer et échanger des contenus.

## ENGAGEMENT CITOYEN



Le CDJ est composé de 54 jeunes issus des classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> des collèges publics et privés, de 4<sup>e</sup>me des maisons familiales et rurales et des lycées agricoles, ou encore de jeunes âgés de 12 à 15 ans issus d'établissements médico-sociaux.

**La prochaine promotion va s'engager sur 2022-2024. Les candidatures sont à déposer en ligne sur [manche.fr](http://manche.fr) du 17 octobre au 14 novembre.**

Sur demande, la cellule d'animation du CDJ organisera à compter de la rentrée, des interventions dans les établissements pour promouvoir le dispositif et recruter.

Deux des quatre commissions ont évolué sur avis des jeunes notamment :

- Sport et avenir : orientation professionnelle, formation, emplois de demain, événementiels, célébration des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024...
- Culture et patrimoine : musées, pratiques artistiques et culturelles, devoir de mémoire, célébration du 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement...
- Bien vivre ensemble : inclusion, solidarités, prévention, découverte de l'autre...
- Environnement et développement durable : protection des espèces et des espaces, préservation du patrimoine naturel, réduction des déchets, limitation des gaz à effet de serre...